



**RAPPORT DU MAIRE AUX ÉLUS ET CONTRIBUABLES CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET SUR LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 JUIN 2021

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 12 mai 2021.

États financiers 2020 audités

Les revenus de fonctionnement pour 2020 ont été de 3 757 585\$, les investissements ont été de 125 608\$ alors que les charges se sont élevées à 3 247 376\$. Certains revenus et dépenses ont connu une variation importante sur les montants budgétés, ce qui mérite d'être expliqué. Nous avons réalisé un surplus budgétaire record au niveau des droits de mutation.

L'exercice financier consolidé de 2020 s'est terminé avec un excédent d'exercice de 378 523\$.

Au cours de l'année 2020, nous avons réalisé entre autres :

1. La réfection des chemins Lemens et Ryanville;
2. La réfection d'une partie du chemin Lac Vert;
3. La réfection d'une partie du chemin Montée du Lac;
4. La construction de la Montée Jean-Marc et Solitude Nord;

Au cours de l'année 2021, nous prévoyons réaliser;

1. La réfection des 3 derniers tronçons du chemin Lac Vert;
2. La réfection d'une partie du chemin Pémichangan;

3. La réfection d'une partie du Lachute et Lac Brochet;

Concernant le profil de la municipalité – Édition 2020 :

1. Le taux global de taxation = 0.8231\$;
2. Richesse foncière uniformisée « RFU » = 299 788 331\$;
3. Richesse foncière imposable « RFI » = 299 112 240\$;
4. Indice de la RFU / unité d'évaluation imposable et compensable = 116

Rapport du vérificateur externe

La vérification externe de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a été effectuée par la firme Janique Ethier CPA Inc.

La vérificatrice est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de nos activités, de la variation de nos actifs financiers nets, de notre dette nette, de nos flux de trésorerie et nos gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes reconnues pour le secteur public.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier fait mention de la rémunération et d'une allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

La rémunération est établie conformément au règlement numéro 2018-05-001 ainsi que par résolution annuelle lors de l'adoption du budget. Les montants que je vous donne sont les taux annuels selon les fonctions au sein du conseil municipal.

La rémunération du maire était un montant annuel de 21 818\$ à laquelle s'ajoute une allocation de 10 591\$. (Rémunération totale = 32 409\$)

La rémunération d'un conseiller ou conseillère était de 8 679\$ à laquelle s'ajoute une allocation de 4 339\$. (Rémunération totale = 13 018\$)

De plus, le maire reçoit une rémunération pour les rencontres du conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier mes collègues élus municipaux, tous les employés de la municipalité, incluant la brigade de pompiers.

De plus, je tiens à remercier nos bénévoles qui travaillent aux loisirs et cultures, au comité de développement économique. Je tiens à remercier nos deux députés, M. Robert Buisson, député de Gatineau à l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que M. William Amos, député de Pontiac à la Chambre des communes à Ottawa pour leur support dans de nombreux projets en 2020.

Je vous ai déjà annoncé mon retrait de la vie politique aux élections de novembre prochain, alors je profite de cette tribune pour vous remercier chers contribuables pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de cette grande aventure au sein du conseil municipal de Lac-Sainte-Marie, d'abord comme conseiller de 2005 à 2009 et ensuite comme maire de la municipalité de 2009 à 2021.

Je pars avec le sentiment du devoir bien accompli. Ce fut pour moi un honneur de vous représenter durant ces 16 années de ma vie politique.

Merci de votre attention.

Gary Lachapelle
Maire de Lac-Sainte-Marie.